



Annual Report

Office of the
Comptroller

2008-2009

Rapport annuel

Bureau du
contrôleur

2008-2009 Annual Report

Published by:

Office of the Comptroller
Province of New Brunswick
P. O. Box 6000
Fredericton, NB
E3B 5H1
Canada

November 2009

Cover:

Communications New Brunswick

Printing and Binding:

Printing Services, Supply and Services

ISSN 1204-0398

Printed in New Brunswick

Rapport annuel 2008-2009

Publié par :

Bureau du contrôleur
Province du Nouveau-Brunswick
Case postale 6000
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1
Canada

novembre 2009

Couverture :

Communications Nouveau-Brunswick

Imprimerie et reliure :

Services d'imprimerie, Approvisionnement et Services

ISSN 1204-0398

Imprimé au Nouveau-Brunswick

Annual Report

Office of the
Comptroller

2008-2009

Rapport annuel

Bureau du
contrôleur

The Honourable Graydon Nicholas
Lieutenant-Governor of the
Province of New Brunswick

May it please Your Honour:

It is my privilege to submit the Annual Report of the Office of the Comptroller, Province of New Brunswick, for the fiscal year 1 April 2008 to 31 March 2009.

Respectfully submitted,

Greg Byrne
Minister of Finance

The Honourable Greg Byrne
Minister of Finance
Fredericton, NB

Sir:

I am pleased to be able to present the Annual Report describing operations of the Office of the Comptroller throughout the fiscal year 2008-2009.

Respectfully submitted,

Kim MacPherson, CA
Comptroller

L'honorable Graydon Nicholas
Lieutenant-gouverneur de la
Province du Nouveau-Brunswick

Plaise à Votre Honneur :

Je suis heureux de vous soumettre le rapport annuel du Bureau du contrôleur de la province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2008 au 31 mars 2009.

Veillez agréer, Votre Honneur, l'assurance de mon profond respect.

Le ministre des Finances

Greg Byrne

L'honorable Greg Byrne
Ministre des Finances
Fredericton (Nouveau-Brunswick)

Monsieur :

Je suis heureuse de vous soumettre le présent rapport annuel du Bureau du contrôleur pour l'exercice financier 2008-2009.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de mon profond respect.

La contrôleur

Kim MacPherson, CA

Table of Contents

	Page
2008-2009 Highlights	1
Office Overview	
Vision	4
Mission.....	4
Values.....	4
Objectives.....	5
Legal Mandate.....	5
Roles and Responsibilities	6
Organization Structure.....	7
Activities and Services	8
Financial Resources	11
Human Resources	12
Year in Review	
Management Direction.....	16
Relevance	17
Achievement of Intended Results	19
Appropriateness	22
Acceptance	23
Working Environment.....	24
Appendices	
Financial Administration Act	26
Office Objectives Linked to Office Activities	29

Table des matières

	Page
Faits saillants de 2008-2009	1
Aperçu du Bureau	
Vision	4
Énoncé de mission	4
Valeurs	4
Objectifs	5
Mandat juridique	5
Rôles et responsabilités	6
Structure de l'organisation	7
Activités et services	8
Ressources financières	11
Ressources humaines	12
L'année en revue	
Orientation de la gestion.....	16
Pertinence	17
Réalisation des résultats escomptés	19
À-propos	22
Degré de satisfaction	23
Environnement de travail	24
Annexes	
Loi sur l'administration financière	26
Objectifs du Bureau liés aux activités du Bureau	29

2008-2009 HIGHLIGHTS

- The Office tabled Volume 1 Public Accounts containing the 2008-09 audited financial statements of the Province of New Brunswick on September 28th, meeting the September 30th deadline established by the Fiscal Responsibility and Balanced Budget Act.
- The Office completed a review of the contents of Public Accounts (five volumes) in 2008 and implemented a number reporting changes to streamline the reporting process while maintaining transparency and personal privacy. The changes were well received last year and the same format was followed for the 2008-09 Public Accounts volumes.
- The Office continued to operate and maintain the corporate financial information system. The system is key to maintaining proper records of government activities and accurately processing in excess of 700,000 payments a year. In an effort to encourage more integration and standardization of systems and transactional processes, the Office worked in consultation with departments, to use more features and functionality of the corporate system. Progress areas include:
 - ✓ completion of the implementation of Oracle Accounts Receivable for the Student Loans program which also facilitated the Department's ability to use Canada Revenue Agency set-off provisions to collect overdue amounts;

FAITS SAILLANTS DE 2008-2009

- Le 28 septembre, le Bureau a déposé le volume I des Comptes publics pour les états financiers 2008-2009 vérifiés du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Ce dépôt respecte la date limite établie en vertu de la *Loi sur la responsabilité financière et le budget équilibré*.
- En 2008, le Bureau a examiné le contenu des comptes publics (les cinq volumes) et mis en place un certain nombre de changements dans la présentation dans le but de rationaliser l'information présentée, de garantir la transparence et de protéger les renseignements personnels. Ces modifications ont été bien accueillies l'an dernier et le Bureau a utilisé la même approche pour les volumes des comptes publics 2008-2009.
- Le Bureau a continué à utiliser et à maintenir le système d'information financière du gouvernement. Ce système a un rôle clé dans l'enregistrement adéquat des activités du gouvernement ainsi que dans le traitement exact de plus de 700 000 paiements par année. En vue d'encourager davantage l'intégration et l'uniformisation des systèmes et des processus transactionnels, le Bureau du contrôleur a travaillé en consultation avec les ministères afin d'utiliser un plus grand nombre de caractéristiques et fonctionnalité du système d'information du gouvernement. Les réalisations à ce chapitre comprennent les éléments que voici :
 - ✓ la mise en place du module des comptes débiteurs dans Oracle, relativement au programme des prêts pour étudiants, ce qui a accru la capacité du Ministère d'utiliser les mécanismes de compensation de l'Agence du revenu du Canada pour la perception des montants en souffrance;

- ✓ commenced work to implement a policy of using direct deposit for payment of employee expenses and eventually also make supplier payments. The primary impetus for this move was to reduce the risk of fraud with cheques, have a more timely payment process as well as a modest cost reduction.
- The Office began an operational review of the management of workers compensation costs in government departments, school districts and regional health authorities. The Human Resource community within government and the Office of the Auditor General have raised concerns regarding the significance of workers compensation expenditures and the growing provincial liability, determine if worker's compensation is being managed in a cost effective manner and identify opportunities for improvement.
- The Office completed an operational review of Animal Health Services at the request of Agriculture and Aquaculture. The objective of the review was to determine the underlying causes for budget deficits and determine if opportunities exist to reduce operating costs to allow the Department to deliver the program within budget.
- The Office completed an information systems audit of the Public Trustee Management System. The system is intended for use by the Office of the Public Trustee responsible for safeguarding the interests of individuals who are unable to make decisions
- ✓ la mise en œuvre d'une directive qui établit le dépôt direct comme modalité de paiement des remboursements des dépenses des employés a débuté et il est prévu de faire de même pour les paiements de fournisseurs. Initialement, cette mesure visait à réduire les risques de fraude par chèque, avoir un paiement plus opportun et d'abaisser quelque peu les coûts.
- Le Bureau a commencé l'examen des activités de gestion des coûts d'indemnisation des employés dans les ministères du gouvernement, les districts scolaires et les régies régionales de la santé. Les services des ressources humaines du gouvernement et le Bureau du vérificateur général ont soulevé des préoccupations au sujet des importants frais d'indemnisation des travailleurs et de la dette provinciale croissante. Il y aurait lieu d'établir si les coûts de l'indemnisation des employés sont gérés avec efficacité et de rechercher les points à améliorer.
- À la demande du ministère de l'Agriculture et de l'Aquaculture, le Bureau a réalisé un examen des activités des Services de santé animale. Il s'agissait de rechercher les causes sous-jacentes des déficits budgétaires et d'établir les possibilités de réduire les coûts de fonctionnement, de manière à permettre au Ministère d'administrer ce programme dans le respect du budget.
- Le Bureau a réalisé une vérification des systèmes informatiques du système de gestion du Curateur public. Le Bureau du Curateur public utilise ce système pour protéger les intérêts des personnes qui se trouvent dans l'incapacité de prendre des décisions en matière de

regarding their personal care, health, or finances. The main objective of the audit was to provide assurance to departmental management that the system and processes being developed contain adequate internal controls to safeguard assets; provide accurate, reliable and timely financial information; and ensure compliance with organizational policies.

- In November 2008 the New Brunswick Institute of Chartered Accountants approved the Office of the Comptroller as a Chartered Accountant training office. This will now allow the Office to recruit and train students in any one of the three recognized accounting designations: CMA, CGA and CA. It will facilitate our objective to enhance the financial capacity and fulfill succession planning needs throughout government departments.

soins personnels, de santé ou de gestion financière. La vérification visait surtout à garantir à la direction ministérielle que le système et les modalités connexes mises au point s'accompagnent de contrôles internes convenables pour protéger les actifs du Curateur public; qu'ils offrent de l'information exacte, fiable et opportune; et qu'ils permettent de respecter les directives ministérielles en vigueur.

- En novembre 2008, l'Institut des comptables agréés du Nouveau-Brunswick (ICANB) a approuvé le Bureau du contrôleur du Nouveau-Brunswick comme maître de stage CA. Ceci permettra maintenant au Bureau de recruter et former des étudiants dans une des trois désignations de comptabilité reconnu : CMA, CGA et CA. Ceci favorisera la réalisation de notre objectif qui est de renforcer la capacité financière et de répondre aux besoins en matière de planification de la relève dans l'ensemble des ministères.

OFFICE OVERVIEW

VISION

We contribute to the well being of New Brunswickers by facilitating effective and ethical financial management and are committed to the continuous improvement of the management of public resources.

MISSION

We provide leadership in accounting and internal auditing services to our clients and encourage the effective management of the resources of the Province.

VALUES

- We work in a consultative, constructive manner sharing ideas, knowledge and experience with our clients and colleagues.
- We are accountable for adding value to the work we undertake.
- We act with integrity, independence and objectivity.
- We are committed to excellence.
- We seek the very best talent without compromise.
- We are committed to continuous learning for our staff.
- We are committed to maintaining open communication with our staff.

APERÇU DU BUREAU

VISION

Nous contribuons au bien-être des Néobrunswickois en favorisant un mode de gestion financière efficace et conforme aux règles d'éthique et nous nous consacrons à l'amélioration continue de la gestion des ressources publiques.

ÉNONCÉ DE MISSION

Nous fournissons des services de comptabilité et de vérification interne de premier ordre à nos clients et favorisons une administration efficace des ressources du gouvernement provincial.

VALEURS

- Nous travaillons de manière constructive, en consultation avec nos clients et nos collègues, avec lesquels nous échangeons des idées et partageons nos connaissances et notre expérience.
- Nous avons la responsabilité d'ajouter de la valeur au travail que nous effectuons.
- Nous agissons avec intégrité, indépendance et objectivité.
- Nous sommes voués à l'excellence.
- Nous cherchons les meilleurs talents, sans faire de compromis.
- Nous souscrivons au principe de l'apprentissage continu pour notre personnel.
- Nous nous employons à maintenir des communications ouvertes avec notre personnel.

OBJECTIVES

- To provide the best, most cost-effective service possible to our clients.
- To provide or assist in the provision of timely and relevant financial information to be used in decision making and control in the Government of New Brunswick.
- To ensure the proper receipt, recording and disbursement of public money.
- To ensure information systems are properly controlled and comply with relevant legislation, regulations and established policies.
- To prepare useful and relevant information for public presentation.
- To promote and ensure cost-effective program delivery, evaluation and reporting.
- To promote commitment for control of and accountability for public resources.
- To have capable people to respond innovatively to the challenges of our changing environment.
- To advocate and help implement innovative change.
- To provide a good participative work environment which permits employees to develop their potential to the fullest and encourages personal growth in a fair and equitable manner.

LEGAL MANDATE

The responsibility and authority of the Comptroller are set out in the Financial Administration Act (see Appendix I for the most relevant sections).

OBJECTIFS

- Fournir à nos clients les services les meilleurs et les plus rentables possibles.
- Fournir ou aider à fournir des informations financières opportunes et pertinentes à utiliser dans la prise de décisions et le contrôle du gouvernement du Nouveau-Brunswick.
- Faire en sorte que les deniers publics soient dûment reçus, comptabilisés et déboursés.
- Voir à ce que les systèmes d'information soient dûment contrôlés et conformes aux mesures législatives, aux règlements et aux directives établies qui s'appliquent.
- Préparer de l'information utile et pertinente à des fins de présentation au public.
- Promouvoir et assurer une prestation, une évaluation et un rapport rentables des programmes.
- Favoriser l'engagement à l'égard du contrôle et de l'obligation redditionnelle relativement aux ressources publiques.
- Avoir un personnel compétent qui puisse répondre de façon innovatrice aux défis de notre environnement changeant.
- Préconiser des changements innovateurs et aider à leur mise en œuvre.
- Susciter un milieu de travail qui favorise la participation, permet aux employés de réaliser pleinement leur potentiel et encourage la croissance personnelle d'une manière juste et équitable.

MANDAT JURIDIQUE

La *Loi sur l'administration financière* établit la responsabilité et le pouvoir du contrôleur (voir l'annexe I, qui contient les sections de la loi les plus pertinentes).

ROLES AND RESPONSIBILITIES

The Comptroller is the chief accountant and internal auditor for the Province of New Brunswick. The Comptroller reports directly to the Minister of Finance and is required under the *Financial Administration Act* to:

- control the processing of all accounting transactions relating to the operations of the Consolidated Fund of the Province and report on the results of these operations on behalf of the Minister of Finance; and
- provide independent assurance that management systems, procedures and internal controls operate economically and efficiently and that program results are achieved through effective compliance with established legislative authority, policies, plans and regulations.

The Comptroller responds to the information needs of individual departments, the Board of Management, Executive Council and the public. Information is provided in a professional manner and consists of both standard financial statement presentations and reports on the economic, efficient and effective management of public funds.

ORGANIZATION STRUCTURE

The Office of the Comptroller is divided into three sections: administration, audit and consulting, and accounting (Figure 1). All sections interact regularly with other departments, providing financial management advice on a consultative basis.

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le contrôleur est le chef comptable et le chef de la vérification interne de la province du Nouveau-Brunswick. Le contrôleur relève directement du ministre des Finances et doit, en vertu de la *Loi sur l'administration financière* :

- contrôler le traitement de toutes les opérations comptables relatives au Fonds consolidé de la province et faire rapport sur les résultats de telles activités au nom du ministre des Finances; et
- fournir une assurance indépendante selon laquelle les systèmes, les méthodes et les contrôles internes de gestion sont économiques et efficaces et les résultats des programmes sont atteints en conformité avec l'autorité légale, les directives, les plans et les règlements établis.

Le contrôleur répond aux besoins en matière d'information de ministères individuels, du Conseil de gestion, du Conseil exécutif et du public. L'information est fournie de façon professionnelle et consiste en des présentations d'états financiers normalisés et des rapports sur la gestion économique, efficiente et efficace des deniers publics.

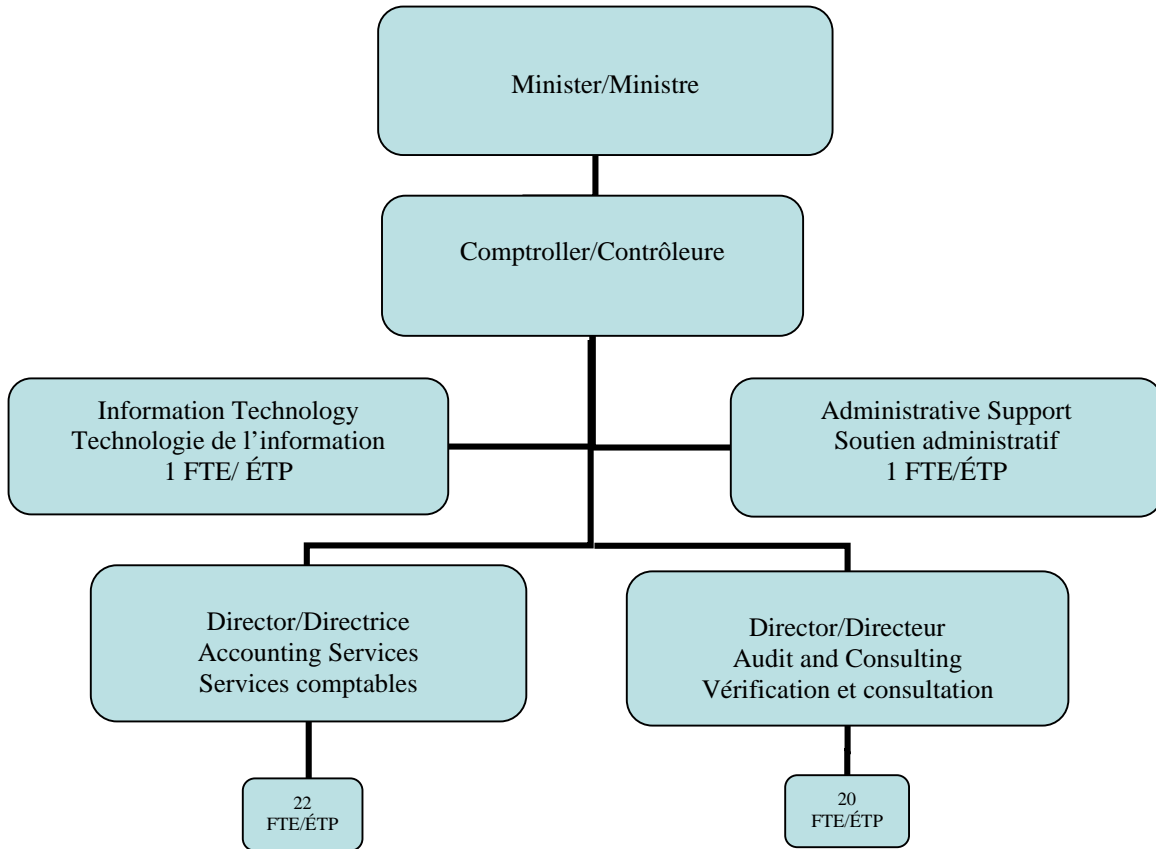
STRUCTURE DE L'ORGANISATION

Le Bureau du contrôleur est composé de trois sections : services administratifs, services de vérification et de consultation et services comptables (figure 1). Toutes les sections traitent régulièrement avec les autres ministères, auxquels elles fournissent des avis et des conseils en matière de gestion financière.

Figure 1

Office of the Comptroller
March 31, 2009

Bureau du contrôleur
le 31 mars 2009



FTE - Full Time Equivalent / ÉTP - Équivalent temps plein

ACTIVITIES AND SERVICES

ADMINISTRATIVE SERVICES

The Administration Section of the Office of the Comptroller is comprised of the Comptroller, information technology support and administrative support. This section gives overall direction to the Office in carrying out the legislated responsibilities of the Comptroller. Administration coordinates the assignment of personnel to special reviews and committees in support of improving financial practices throughout government. In addition, this section provides secretarial, filing and technology support for the Office.

ACCOUNTING SERVICES

The primary responsibility of the Accounting Services section is the preparation of the annual financial statements of the Province, including the publication of Public Accounts. The duties performed by Accounting Services include: the provision of accounting advice to departments; preparation of quarterly financial reports for internal management purposes; provision of information for the prospectus for government of New Brunswick bond issues; performing bank reconciliations; monitoring supplier payment distributions; and collecting revenue through set-off procedures.

(Figure 2)

The implementation of an Enterprise class Financial Information System (FIS) in the mid 1990's was key to being able to achieve the section's core responsibility. This system is based on the same Oracle E-Business Suite of software used by other Canadian provinces including Newfoundland and Labrador, Quebec, Ontario, Prince Edward Island, Saskatchewan, British Columbia and several Federal departments. In New Brunswick Accounts Payable, General Ledger, Cash Management, Accounts Receivable and Treasury modules are used. In January 2006 the Office moved to the most recent release of the application. The system is now used by over 1000 provincial employees in various capacities. (Figure 2).

ACTIVITÉS ET SERVICES

SERVICES ADMINISTRATIFS

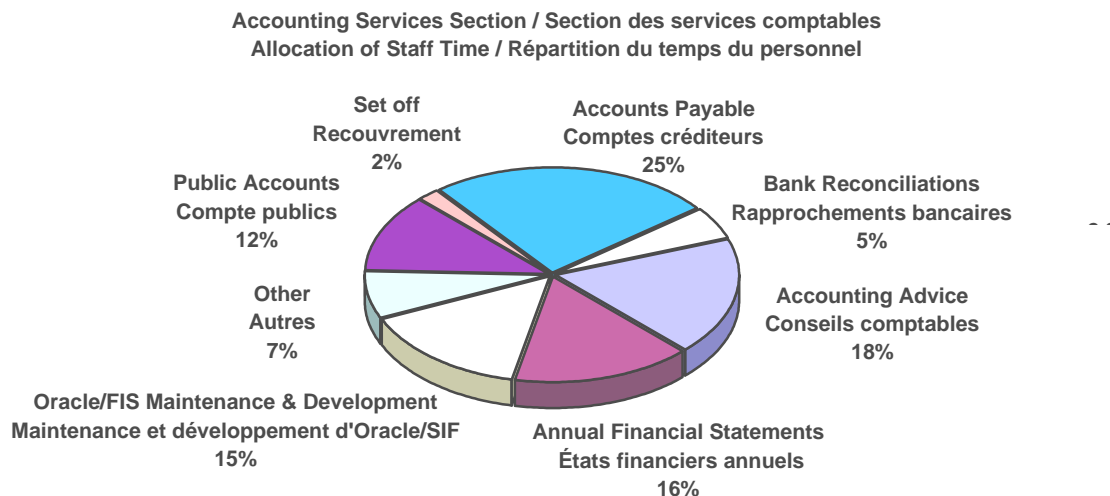
La section administrative du Bureau du contrôleur comprend le contrôleur ainsi que les services de technologie de l'information et administratif. Le rôle de cette section est de fixer les lignes directrices que doit observer le Bureau pour que le contrôleur s'acquitte des responsabilités qui lui sont conférées par la loi. La section administrative coordonne également l'affectation du personnel aux examens spéciaux et comités mis sur pied dans le but d'améliorer les pratiques de gestion financière du gouvernement. Également, cette section fournit au bureau des services de technologie ainsi que de secrétariat et de classement.

SERVICES COMPTABLES

La préparation des états financiers annuels de la province et les Comptes publics y compris la publication des Comptes publics est la responsabilité primaire de la Section des services comptables. Les fonctions exécuté par la section des Service comptables incluent : fournir des conseils en matière comptable aux ministères, rédiger les rapports financiers trimestriels à des fins de gestion interne, fournir de l'information pour les prospectus des émissions d'obligations du gouvernement du Nouveau-Brunswick, dresser les états de rapprochement bancaire, surveiller les déboursements par chèques et enfin s'occuper du recouvrement des fonds par compensation. (Figure 2)

La Section des services de comptabilité a dû mettre en œuvre, vers le milieu des années 1990, un système d'information financière (SIF) de classe intégrée afin de pouvoir assumer sa responsabilité principale. Ce système est fondé sur le même progiciel Oracle E-Business Suite utilisé par certaines autres provinces, notamment Terre-Neuve-et-Labrador, le Québec, l'Ontario, l'Île-du-Prince-Édouard, la Saskatchewan et la Colombie-Britannique, ainsi que par plusieurs ministères fédéraux. Au Nouveau-Brunswick, nous avons recours aux modules des comptes fournisseurs, du grand livre, de la gestion financière, des comptes clients et la trésorerie. En janvier 2006, le Bureau a adopté la version la plus récente de l'application. Ce système est maintenant utilisé par plus de 1 000 fonctionnaires provinciaux occupant différents postes. (figure 2).

Figure 2



AUDIT AND CONSULTING SERVICES

The Audit and Consulting Services Section of the Office of the Comptroller conducts various internal assurance and consulting engagements at the request of the Office of the Premier, Board of Management or government departments (Figure 3).

Assurance Engagements

Financial Audit is a standard examination in which an opinion is expressed as to whether financial information prepared represents fairly the results of operations in accordance with Generally Accepted Accounting Principles (GAAP) and/or terms of contractual agreements.

Compliance Audit is an examination that depending upon the objective provides assurance that government entities conform with government legislation, Board of Management policies, contractual agreements, or GAAP.

Information Systems Audit is a standard examination of newly developed or significantly enhanced information systems, and uses the Canadian Institute of Chartered Accountants *Computer Control Guidelines* as a basis for evaluation. The section reviews and provides

SERVICES DE VÉRIFICATION ET DE CONSULTATION

Les Services de vérification et de consultation du Bureau du contrôleur effectue différentes missions de certification et de consultation internes à la demande du Cabinet du premier ministre, du Conseil de gestion ou des ministères. (figure 3)

Missions de certification

La vérification des états financiers est une vérification standard selon laquelle une opinion est formulée à savoir si l'information financière préparée représente fidèlement les résultats d'exploitation, et ce, conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) et aux conditions stipulées dans les ententes contractuelles.

La vérification de la conformité est un examen selon l'objectif visé qui garantit que les entités gouvernementales se conforment aux lois du gouvernement, aux politiques du Conseil de gestion, aux ententes contractuelles ou aux PCGR.

La vérification des systèmes d'information est un examen normalisé des systèmes d'information récemment élaborés ou grandement améliorés en fondant son évaluation sur la *Gestion du contrôle de l'informatique* de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. Cette section examine les

advice on major computer applications to ensure adequate financial controls are in place prior to implementation. Post implementation reviews are conducted to ensure controls are implemented as designed. The section also conducts network security reviews of government computer systems. These reviews are intended to reduce the risk of unauthorized access to government information.

Operational (Performance) Audit is a standard comprehensive examination of organizational units, functions, or business processes, assessing economy, efficiency and effectiveness.

Forensic Accounting Reviews are performed to determine if fraudulent activities have occurred in a client department, the value of the loss of assets, and what remedial actions have been taken.

Consulting Engagements

This section also provides consulting services to government. Staff are often requested to:

- participate in various government committees;
- provide financial analyses to support business decisions;
- conduct business process reengineering ;
- develop policy guidelines; and
- provide advice to departments on policy interpretation and spending issues.

principales applications informatiques et fournit des conseils à ce sujet pour s'assurer de la présence de contrôles financiers adéquats avant la mise en oeuvre des applications. Des examens sont menés après la mise en service afin de s'assurer que les contrôles élaborés sont en place. L'équipe examine en outre la sécurité des réseaux informatiques du gouvernement dans le but de réduire les risques d'accès non autorisé à l'information gouvernementale.

Les examens opérationnels («Rendement») consistent en un examen exhaustif normalisé des unités, des fonctions organisationnelles, ou de la révision des processus qui évalue l'économie, l'efficience et l'efficacité.

Des examens en matière de juricomptabilité sont réalisés afin de déterminer si des activités frauduleuses ont eu lieu dans un ministère client et, le cas échéant, la valeur des actifs perdus et les mesures correctives prises.

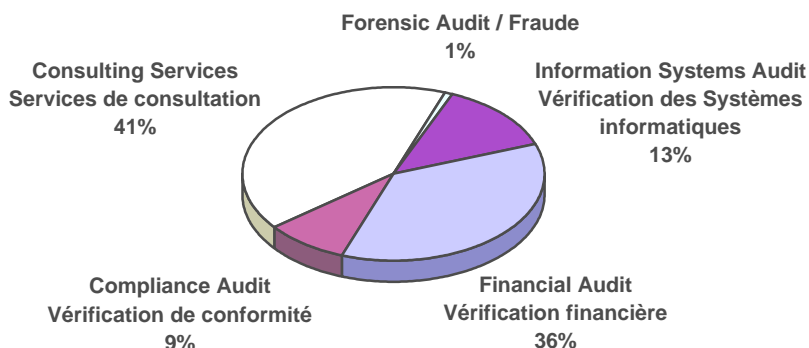
Missions de consultation

Cette section offre aussi des services de consultation au gouvernement. Ainsi, son personnel est souvent sollicité pour :

- siéger à divers comités gouvernementaux;
- réaliser des analyses financières à l'appui des décisions relatives aux dossiers d'affaires ;
- effectuer la reconfiguration des processus administratifs ;
- élaborer des directives générales; et
- conseiller les ministères en matière de dépenses et d'interprétation des politiques.

Figure 3

Audit and Consulting Services / Services de vérification et consultation
Allocation of Staff time / Répartition du temps du personnel



FINANCIAL RESOURCES

In 2008-2009, the Office of the Comptroller had an operating budget of \$4,668,000.

Actual office expenses are largely comprised of salaries and benefits (60%) and costs for operating and enhancing the Government's accounting system (31%). The remaining 9% consists mainly of costs for postage to mail cheques to suppliers, purchase of consulting services, purchase of required forms, printing of the Public Accounts, administration and travel to carry out audits.

Sixty-two percent (62%) of the office expenses relates to the accounting function, 29% to audit and 9% to administration (Figure 4).

RESSOURCES FINANCIÈRES

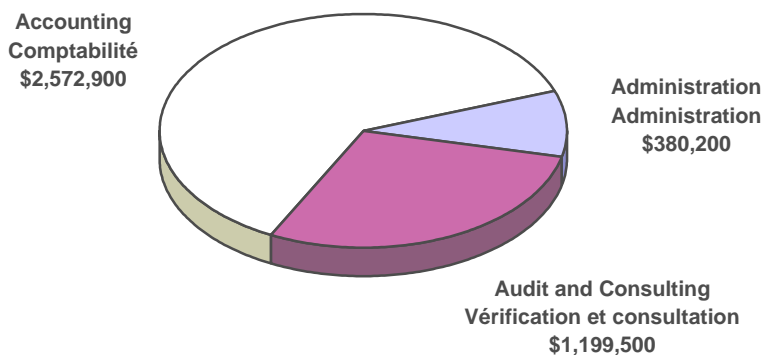
En 2008-2009, le budget de fonctionnement du Bureau du contrôleur s'est chiffré à 4 668 000 \$.

Les salaires et les avantages sociaux (60 %) ainsi que les coûts rattachés à l'exploitation et à l'amélioration du système comptable du gouvernement (31 %) représentent une large part de l'ensemble des dépenses du Bureau. Le 9 % subsistant se rapporte pour l'essentiel aux frais postaux pour l'envoi des chèques par la poste aux fournisseurs, à l'achat de services de conseillers, à l'acquisition des formules exigées, à l'impression des documents de Comptes publics, administration et aux frais de déplacement pour la réalisation des vérifications.

En tout, 62 % des dépenses du Bureau ont trait à la comptabilité, 29 % à des vérifications et 9 % à l'administration (figure 4).

Figure 4

Allocation of Expenses by Component / Répartition des dépenses par composante



In 2008-2009 the office underspent its revised operating budget by \$515,400 (Figure 5).

En 2008-2009, les dépenses réelles du Bureau se sont chiffrées 515,400 \$ de moins que le budget de fonctionnement révisé (figure 5).

Figure 5

**OFFICE OF THE COMPTROLLER / BUREAU DU CONTRÔLEUR
EXPENDITURES / DÉPENSES
ACTUAL COMPARED TO BUDGET / DÉPENSES RÉELLES PAR RAPPORT AU BUDGET
2008-2009**

COMPONENT/COMPOSANTE	BUDGET ESTIMATES/ PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES	ACTUAL EXPENDITURES/ DÉPENSES RÉELLES	VARIANCE/ ÉCART	REASON FOR VARIANCE/ EXPLICATION DE L'ÉCART
Administration / Administration	\$ 393,000	\$ 380,200	\$ 12,800	Underspent on other services. Dépenses moins élevées que prévu pour autres services.
Accounting Services / Services comptables	3,000,000	2,572,900	427,100	Underspent on Oracle developmental services and other services. Dépenses moins élevées que prévu pour les services de développement Oracle et autres services.
Audit and Consulting Services / Services de vérification et de consultation	1,275,000	1,199,500	75,500	Underspent on equipment and other services. Dépenses moins élevées que prévu pour matériel et autres services
TOTAL/TOTAL	\$4,668,000	\$4,152,600	\$515,400	

HUMAN RESOURCES

The Office recognizes that the quality of its services depends on the talent, diversity and energy of the people who conduct our business. The Office takes very seriously its efforts to be a highly professional and skilled organization.

The number of full-time-equivalents (FTEs) budgeted for the Office during 2008-2009 was 47.

Professional accountants make up 62% of staff. These staff also have degrees in business administration, engineering or other disciplines. Many have diverse work experience in both the public and private sector.

Forty-nine percent of the Office's FTEs are allocated to accounting services, 45% to audit services and 6% to administration. Figure 6 shows the allocation of budgeted FTEs by component.

RESSOURCES HUMAINES

Le Bureau reconnaît que la qualité de ses services dépend du talent, de la diversité et de l'énergie des personnes qui s'occupent de ses activités. Le Bureau prend très au sérieux les efforts qu'il déploie pour être une organisation hautement professionnelle et qualifiée.

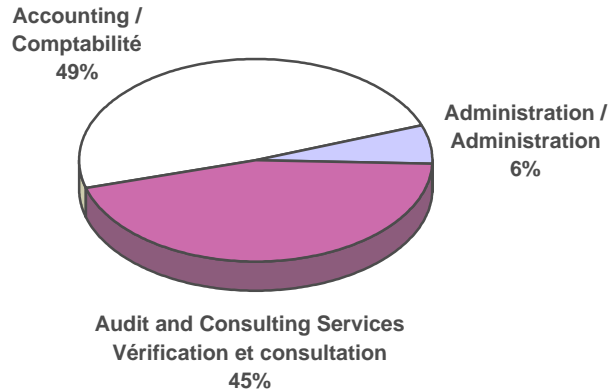
Le nombre d'équivalents à temps plein (ÉTP) prévu dans le budget du Bureau pour l'année 2008-2009 était de 47.

Les comptables professionnels représentent 62 % du personnel. Ce personnel possède un diplôme en administration des affaires, en génie ou dans une autre discipline. Bon nombre ont une expérience de travail variée dans les secteurs public et privé.

Au total, 49 % des ETP du Bureau sont affectés aux services comptables, 45 %, aux services de vérification, et 6 %, à l'administration. La figure 6 montre l'affectation des ETP prévus au budget par composante.

Figure 6

Allocation of FTEs by Component /
Affectation des ETP par composante



Professional Affiliations

The Office continues to support the activities of organizations associated with our work and profession. Staff participate in or belong to a variety of professional organizations including:

- Association of Certified Fraud Examiners;
- Canadian Comprehensive Auditing Foundation (CCAF);
- Canadian Council of Information Technology Professionals (CCITP)
- Canadian Institute of Chartered Accountants;
- Certified General Accountants' Association of Canada;
- Financial Management Institute of Canada (FMI);
- Government Internal Auditor's Council of Canada;
- Information Systems Audit and Control Association;
- Institute of Internal Auditors;
- Public Sector Accounting Board; and
- Society of Certified Management Accountants of Canada.

Affiliations professionnelles

Le Bureau continue à appuyer les activités des organisations ayant trait à notre travail et à notre profession. Le personnel participe ou appartient à diverses organisations professionnelles, notamment :

- *Association of Certified Fraud Examiners* ;
- Fondation canadienne pour la vérification intégrée (FCVI);
- *Canadian Council of Information Technology Professionals (CCITP)*
- Institut Canadien des comptables agréés ;
- Association des comptables généraux licenciés du Canada ;
- Institut de la gestion financière du Canada (IGF);
- Conseil canadien des vérificateurs internes du secteur public ;
- Association de l'audit et du contrôle des systèmes d'information ;
- Institut des vérificateurs internes ;
- Comité sur la comptabilité du secteur public ; et
- Société des comptables en management accrédités du Canada.

Professional Development and Training

Professional development and training are essential to maintaining the professional competence of the Office. Some of the professional development/training activities attended by various staff in 2008-2009 include the following:

- Accounting and Auditing Update presented by KPMG on behalf of the Canadian Council Audit Foundation
- Addressing Fraud Risks, PSAB Financial Reporting, IFRS Comparison to Canadian GAAP, Non Profit Organizations Accounting Issues, Essentials of Risk Based Audit, presented by the New Brunswick Institute of Chartered Accountants (NBICA)
- Bill 89 Access to Information and Protection of Privacy Act, presented by the Canadian Bar Association
- Change Management, Effective Partnerships, Financial Management, Managing Publicly, presented by the UNB College of Extended Learning – Public Service Management Program
- Communicating with Diplomacy and Professionalism presented by Skillpath Seminars
- Eastern Comptrollers' Conference hosted by the Government of Newfoundland
- Financial Conference presented by the NBICA
- Fraud Detection and Investigation for Internal Auditors presented by the Institute of Internal Auditors
- IFRS Forum presented by the Society of Management Accountants of Canada
- Information Technology Professional Development Forum presented by the Corporate Information Management Services, Department of Supply and Services
- Language Training provided by Athene and the University of New Brunswick
- Oracle Database 10g: Administration II
- Public Sector Financial Reporting Conference presented by the Canadian Institute of Chartered Accountants
- Public Sector Accounting Board Update -

Perfectionnement professionnel et formation

Le perfectionnement professionnel et la formation sont essentiels au maintien de la compétence professionnelle au sein du Bureau. En 2008-2009, certains membres du personnel ont assisté aux activités de perfectionnement professionnel et de formation suivantes :

- Mise à jour de la comptabilité et la vérification présentée par la Fondation canadienne pour la vérification intégrée
- *“Addressing Fraud Risks, PSAB Financial Reporting, IFRS Comparison to Canadian GAAP, Non Profit Organizations Accounting Issues, Essentials of Risk Based Audit”* présenté par l’Institut des comptables agréés du Nouveau-Brunswick (ICANB)
- Project de loi 89 Loi sur le droit à l’information et la protection de la vie privée, présentée par l’Association du Barreau canadien
- *“Change Management, Effective Partnerships, Financial Management, Managing Publicly”*, présenté par UNB College of Extended Learning – Public Service Management Program
- *“Communicating with Diplomacy and Professionalism”* présenté par Skillpath Seminars
- Conférence des contrôleurs de l’Est accueillie par le gouvernement de Terre-Neuve
- *“Financial Conference”* présenté par l’ICANB
- *“Fraud Detection and Investigation for Internal Auditors”* présenté par l’Institut des vérificateurs internes
- *“IFRS Forum”* présenté par la Société des Comptables en management accrédités
- *“Information Technology Professional Development Forum”* présenté par les Services gouvernementaux de l’informatique, Ministère de l’Approvisionnement et services
- Formation en langue offerte par Athène et l’Université du Nouveau-Brunswick
- *“Oracle Database 10g: Administration II”*
- *“Public Sector Financial Reporting Conference”* présenté par l’Institut Canadien des Comptables Agréés
- Mise à jour du Conseil sur la comptabilité dans le

Conceptual Framework and the reporting Model presented by the NBICA

- The Move to IFRS and Review and Update of GAAP and GAAS presented by the Certified General Accountants' Association of Canada
- Understanding Today's Financial and Economic Landscape presented by Financial Management Institute
- Word Intermediate presented by the Office of Human Resources
- Working with Others presented by the Office of Human Resources

secteur public "*Conceptual Framework and the reporting Model*" présenté par l'ICANB

- "*The Move to IFRS and Review and Update of GAAP and GAAS*" présenté par l'Association des comptables généraux accrédités
- "*Understanding Today's Financial and Economic Landscape*" présenté par l'Institut de la gestion financière
- "*Word Intermediate*" présenté par le Bureau des ressources humaines
- "*Working with Others*" présenté par le Bureau des ressources humaines

YEAR IN REVIEW

The Office of the Comptroller measures its performance by examining various attributes of effectiveness. The Office has identified six areas that are considered most applicable in assessing performance and fulfilling the reporting requirements of the government's policy on annual reports.

As a department, we have focused on:

- Management Direction;
- Relevance;
- Achievement of Intended Results;
- Appropriateness;
- Acceptance; and
- Working Environment.

For each attribute, performance indicators were developed and measurable targets set. Since the beginning of 1994-95 when this initiative began, performance indicators have been reviewed and evaluated to ensure continued value to management and interested third parties. Because of changes in the office and within government, adjustments to performance measurements have been necessary.

It is worth noting that various attributes have performance indicators that are corporate in nature and common to all sections. Other attributes have indicators unique to specific sections and services provided.

1. MANAGEMENT DIRECTION

Do staff of the Office know what the Vision, Mission, Values and Objectives are? Do they fully understand what is expected of them?

PERFORMANCE INDICATORS

- a) Office Vision, Mission, Values, and Objectives are defined and understood by all staff.

L'ANNÉE EN REVUE

Le Bureau du contrôleur mesure son rendement en utilisant les dimensions de l'efficacité. Parmi les dimensions, le Bureau a retenu les six qui s'appliquent le mieux à l'évaluation de rendement liées à la politique du gouvernement sur les rapports annuels:

En tant que ministère, nous avons centré nos efforts sur les dimensions suivantes :

- Orientation de la gestion;
- Pertinence;
- Réalisation des résultats escomptés;
- À-propos;
- Degré de satisfaction; et
- Environnement de travail.

Pour chaque dimension, des indicateurs de rendement ont été définis et des objectifs mesurables ont été fixés. Depuis que cette initiative a été mise sur pied au début de l'exercice 1994-1995, les indicateurs de rendement ont été révisés et réévalués pour assurer une valeur durable, tant pour les gestionnaires que pour les tierces parties intéressées. Il a cependant été nécessaire de modifier les indicateurs de rendement en raison de changements apportés au sein du Bureau et du gouvernement.

Il vaut la peine de noter que certaines dimensions comportent des indicateurs de rendement qui sont de nature générale et communs à toutes les sections. D'autres comportent des indicateurs particuliers aux sections précisées et aux services fournis.

1. ORIENTATION DE LA GESTION

Les membres du personnel connaissent-ils la vision, la mission, les valeurs et les objectifs du Bureau? Comprennent-ils pleinement ce qu'on attend d'eux?

INDICATEURS DE RENDEMENT

- a) La vision, la mission, les valeurs et les objectifs du Bureau sont définis et compris par l'ensemble du personnel.

RESULT
The Office links the departmental Vision, Mission, Values and Objectives to each individual employee. Collectively, the Office's efforts to accomplish this included completion of annual section planning sessions, development of individual employee work plans and performance indicators, holding regular section staff meetings and completion of annual performance evaluations of staff.

.

b) Personal work plans reflect or are linked to corporate objectives.

RESULT
For 2008-2009, performance evaluations were completed. At that time, personal work plans were developed and discussed with staff. Personal work plans were linked to section work plans which were linked to corporate objectives.

.

c) All staff must acknowledge they understand and adhere to the Office Code of Conduct.

RESULT
As part of their annual performance review, staff provided written acknowledgement that they understood and would adhere to the Office's Code of Conduct.

.

2. RELEVANCE

Do we serve a legitimate ongoing need to government?

PERFORMANCE INDICATORS

a) Original conditions for the Office's services continue given existing legislation, government policy, and Board of Management Minutes.

RÉSULTAT
Le Bureau fait le lien entre la vision, la mission, les valeurs et les objectifs de l'organisation et chaque employé. Collectivement, les initiatives du Bureau pour y parvenir comprenaient entre autres, la tenue de séances annuelles de planification par section, l'élaboration de plans de travail individuels et d'indicateurs de rendement, la tenue régulière de réunions du personnel de section et la réalisation d'évaluations annuelles de rendement du personnel.

.

b) Les plans de travail individuels reflètent les objectifs de l'organisation ou y sont liés.

RÉSULTAT
Des évaluations de rendement ont été effectuées pour la période 2008-2009. Des plans de travail ont été dressés et ont fait l'objet de discussions avec les membres du personnel. Les plans de travail du personnel étaient rattachés aux plans de travail des sections, qui à leur tour étaient rattachés aux objectifs généraux.

.

c) Tous les membres du personnel doivent reconnaître qu'ils comprennent et observent le Code de déontologie du Bureau.

RÉSULTAT
Dans le cadre de leur examen annuel de rendement, les membres du personnel ont reconnu par écrit qu'ils comprenaient et observeraient le Code de déontologie du Bureau.

.

2. PERTINENCE

Répondons-nous à un besoin légitime soutenu du gouvernement?

INDICATEURS DE RENDEMENT

a) Les conditions à l'origine des services du Bureau existent toujours, vu les mesures législatives, les directives du gouvernement et les décisions du Conseil de gestion qui sont en vigueur.

RESULT

The Financial Administration Act, sections 12, 13, 14, 39, 40, 41 requires the Comptroller to provide current audit and accounting services. The government's Internal Audit Policy 6801 recognizes the Office of the Comptroller as chief internal auditor for the Province, recognizing the various audit services provided. Policy 1101 identifies the Comptroller's responsibility for determining departments' compliance with various administrative policies and procedures. The Loss of Tangible Asset Policy 6604 requires the Comptroller to be advised of any loss of public assets. As a result the Office is often requested to provide special examinations of instances of suspected fraud on demand. The Office is in demand for its expertise in auditing information systems and is an active participant in all major government system development projects. B.O.M. Minute 89-0979 requires the Office to approve the internal controls of any computer system that has significant financial implications before it can be placed into production. The Office is often required to provide financial expertise when evaluating various government initiatives. The Office conducts operational and business process reviews at a time when departments are required to deliver programs with declining resources and government in general is looking at ways to become more cost-effective.

RÉSULTAT

Les articles 12, 13, 14, 39, 40, 41 de la Loi sur l'administration financière exige du contrôleur qu'il fournisse des services courants de vérification et de comptabilité. La directive 6801 concernant la vérification interne du gouvernement, reconnaît le Bureau du contrôleur comme le chef de la vérification interne de la province, notant les divers services de vérification qu'il fournit. La directive 1101 définit la responsabilité du contrôleur pour ce qui est de déterminer la conformité des ministères aux différentes directives et modalités administratives. La directive 6604 sur la perte de biens corporels publics exige que le contrôleur soit informé de toute perte de biens publics. Il s'ensuit qu'il est souvent demandé au Bureau d'effectuer des examens spéciaux dans les cas où une fraude est soupçonnée. Le Bureau est sollicité fréquemment pour ses compétences dans la vérification des systèmes d'information et il participe activement à tous les grands projets d'élaboration de système du gouvernement. La décision 89-0979 du Conseil de gestion exige que le Bureau approuve avant sa mise en service les contrôles internes de tout système informatique ayant des répercussions financières appréciables. Les compétences financières du Bureau sont souvent mises à profit dans l'évaluation de diverses initiatives gouvernementales. Le Bureau examine les méthodes administratives et opérationnelles dans un contexte où les ministères doivent offrir des programmes à l'aide de ressources qui se font de plus en plus rares et où l'ensemble du gouvernement recherche l'efficacité et l'économie.

.

b) Financial or economic payback of work provided:

- i) **Audit and Consulting Services**
Outcome of Operational Review Activity
To determine the ratio of potential benefits to costs of operational review.
Benchmark: Potential annual dollar savings is 7 times the cost of the review.

.

b) Rentabilité financière ou économique du travail fourni :

- i) **Services de vérification et de consultation**
Résultat de l'activité de l'examen opérationnel.
Déterminer le rapport des avantages potentiels au coût de l'examen opérationnel. Point de référence : l'économie potentielle correspond à sept fois le coût de l'examen.

RESULT

Operational reviews completed in 2008-2009 identified potential annual dollar savings 11

RÉSULTAT

Les examens opérationnels complétés en 2008-2009 ont identifiés des économies possibles 11 fois

<p><i>times the cost of the review.</i></p>	<p><i>le coût des vérifications.</i></p>
<p>ii) <u>Accounting Services</u> <u>Outcome of Set Off Activity (Sales Tax and Property Tax)</u> To determine the relative rate of recovery by dividing dollars recovered by the cost of the recovery function.</p>	<p>ii) <u>Services comptables</u> <u>Résultat de l'activité de compensation (taxe de vente et impôt foncier)</u> Pour établir le taux de recouvrement relatif, il faut diviser les sommes recouvrées par le coût de la fonction de recouvrement.</p>
<p><u>RESULT</u> <i>For the year ending March 31, 2009, \$458,239 in sales tax and property tax was recovered through set off activity at a cost of \$2,855. For every \$1 spent, \$161 was recovered. This compares to \$294,905 recovered in 2007-2008 or \$56 recovered for every \$1 spent.</i></p>	<p><u>RÉSULTAT</u> <i>Pour l'exercice terminé le 31 mars 2009, un montant de 458 239 \$ en taxe de vente et en impôt foncier a été recouvré, et les coûts de recouvrement se sont chiffrés à 2 855 \$. Pour chaque dollar dépensé en recouvrement, 161\$ ont été recouverts. Par comparaison, en 2007-2008, 294 905 \$ ont été recouverts, soit un ratio de 56 \$ pour chaque dollar dépensé.</i></p>
<p style="text-align: center;">.</p>	<p style="text-align: center;">.</p>
<p>3. ACHIEVEMENT OF INTENDED RESULTS</p>	<p>3. RÉALISATION DES RÉSULTATS ESCOMPTÉS</p>
<p>Did we achieve what we set out to do in 2008-2009?</p>	<p>Avons-nous atteint les objectifs que nous nous étions fixés en 2008-2009?</p>
<p>PERFORMANCE INDICATORS</p>	<p>INDICATEURS DE RENDEMENT</p>
<p>a) Original section work plans or equivalent are completed as intended.</p>	<p>a) Les plans de travail initiaux des sections ou leur équivalent sont terminés comme prévu.</p>
<p><u>RESULT</u> <i>Each section is required to prepare an annual work plan identifying scheduled or planned activities. Activities should coincide with corporate objectives established by the Office. A matrix linking the collective activities of each section to corporate objectives is provided (Appendix II). It should be noted that annual work plans change during the twelve month period because of shifting priorities and/or unanticipated demands for service. Nevertheless, original work plans are the starting point for year-end evaluation.</i></p>	<p><u>RÉSULTAT</u> <i>Chaque section est tenue de dresser un plan de travail annuel qui détermine les activités prévues ou planifiées. Les activités devraient coïncider avec les objectifs généraux établis par le Bureau. L'annexe II contient un tableau qui fait le lien entre les activités collectives de chaque section et les objectifs généraux. Il convient de noter que les plans de travail annuels sont modifiés durant la période de 12 mois à la suite de priorités changeantes ou de demandes de service imprévues. Il n'en reste pas moins que les plans de travail initiaux sont le point de départ de l'évaluation de fin d'année.</i></p>
<p><i>At the end of 2008-2009, each section provided a year-end comparison of intended to actual results explaining the cause for any variances.</i></p>	<p><i>À la fin de 2008-2009, chaque section a fourni une comparaison de fin d'année des résultats escomptés et réels en expliquant les écarts, s'il y avait lieu.</i></p>

<p style="text-align: center;">.</p> <p>b) Office expenditures are below budget.</p>	<p style="text-align: center;">.</p> <p>b) Les dépenses du Bureau sont moindres que prévues.</p>
<p><u>RESULT</u> In 2008-2009 the Office had a budget surplus of \$515,400</p>	<p><u>RÉSULTAT</u> En 2008-2009, le Bureau a eu un excédent budgétaire de 515 400 \$.</p>
<p style="text-align: center;">.</p> <p>c) Work performed in accounting services is compared to established norms or standards:</p> <p style="padding-left: 40px;">i) The annual financial statements of the Province will be prepared such that the Auditor General can issue an unqualified opinion on their fairness.</p>	<p style="text-align: center;">.</p> <p>c) Le travail effectué en matière de services comptables est comparé aux normes établies :</p> <p style="padding-left: 40px;">i) Les états financiers annuels de la province seront préparés de façon à ce que le vérificateur général puisse présenter une opinion sans réserve au sujet de leur fidélité.</p>
<p><u>RESULT</u> The Auditor General's opinion on the 2008-2009 financial statements was unqualified.</p>	<p><u>RÉSULTAT</u> L'avis du vérificateur général sur les états financiers de 2008-2009 était sans réserve.</p>
<p style="text-align: center;">.</p> <p style="padding-left: 40px;">ii) Accounting practices used comply with Public Sector Accounting Board (PSAB) recommendations.</p>	<p style="text-align: center;">.</p> <p style="padding-left: 40px;">ii) Les méthodes comptables employées sont conformes aux recommandations du Comité sur la comptabilité du secteur public (CCSP).</p>
<p><u>RESULT</u> In a review of accounting recommendations issued by PSAB we have determined that the Province of New Brunswick complies with 94.3% of the recommendations.</p>	<p><u>RÉSULTAT</u> Lors d'un examen des recommandations en matière de comptabilité émises par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP), nous avons déterminé que le gouvernement du Nouveau-Brunswick observe 94, 3p.c. des recommandations.</p>
<p style="text-align: center;">.</p> <p style="padding-left: 40px;">iii) The Auditor General will be provided with a draft copy of the financial statements for the year ended 31 March 2008 by July 2008. All information for Public Accounts Volume 1 will be completed by the end of August 2008 and published by the end of September 2008.</p>	<p style="text-align: center;">.</p> <p style="padding-left: 40px;">iii) Le vérificateur général recevra au plus tard en juillet 2008 une première version des états financiers pour l'année terminée le 31 mars 2008. Tous les renseignements concernant le Volume 1 des Comptes publics doivent être prêts à la fin d'août 2008 et publiés au plus tard à la fin de septembre.</p>
<p><u>RESULT</u> The Auditor General was provided with a first draft copy of the financial statements on 6 June 2008 for the year ended 31 March 2008. The audit opinion was received 8 September 2008 and the audited financial statements were issued on</p>	<p><u>RÉSULTAT</u> Le vérificateur général a obtenu une première ébauche des états financiers le 6 juin 2008 pour l'exercice se terminant le 31 mars 2008. L'opinion du vérificateur nous est parvenue le 8 septembre 2008 et les états financiers vérifiés</p>

26 September 2008, as compared to 28 September 2007 for the previous year.

Public Accounts Volume 1 was published 26 September 2008 as compared to 28 September 2007 for the previous year.

.

iv) Deadline - Supplementary Financial Information

Public Accounts Volumes 2 and 5 for the year ended 31 March 2008 are to be published by the end of December 2008.

Public Accounts Volume 3 for the year ended 31 March 2007 is to be published by the end of January 2008.

RESULT

Public Accounts Volume 2 was published 12 January 2009 as compared to 18 December 2007 for the previous year.

The Government made the decision to publish the salary information of Government Corporations, Commissions, Boards and Regional Health Authorities (previously contained in Volume 5 of the Public Accounts) only on the web. This information was released 12 January 2009, as compared to December 18, 2007 for the previous year (volume 5).

Public Accounts Volume 3, which contained the financial statements of Government Corporations, Commissions and Boards, and Volume 4, which contained the financial statements of the various trust funds administered by the Province as trustee, are no longer published by the Government.

.

ont été publiés le 26 septembre 2008 comparativement au 28 septembre 2007 pour l'année précédente.

Le volume 1 des Comptes publics a été publié le 26 septembre 2008 comparativement au 28 septembre 2007 pour l'année précédente.

.

iv) Date limite : information financière supplémentaire

Les volumes 2 et 5 des Comptes publics pour l'exercice clos le 31 mars 2008 doivent être publiés au plus tard à la fin de décembre 2008.

Les volumes 3 et 4 des Comptes publics pour l'exercice clos le 31 mars 2007 doivent être publiés au plus tard à la fin de janvier 2008.

RÉSULTAT

Le volume 2 des Comptes publics a été publié le 12 janvier 2009 comparativement au 18 décembre 2007 pour l'année précédente.

Le gouvernement a pris la décision de publier l'information sur les salaires des entreprises publiques, les commissions, les conseils et les Régies régionales de la santé du gouvernement (précédemment contenus dans le volume 5 des comptes publics) seulement sur le Web. Cette information a été publiée le 12 janvier 2009, comparativement au 18 décembre 2007 pour l'année précédente (volume 5).

Le volume 3, qui renfermait les états financiers des entreprises publiques, les commissions et les conseils du gouvernement, ainsi que le volume 4, qui renfermait les états financiers des divers fonds de fiducie que le gouvernement provincial administre comme fiduciaire, ne sont plus publiés par le gouvernement.

.

4. APPROPRIATENESS

Are we going about our objectives in the best way?

PERFORMANCE INDICATORS

- a) Savings achieved through new approaches, e.g. reengineering, streamlining, new technology.

RESULT

The Office was involved in various initiatives designed to improve operational efficiency and effectiveness.

- *The implementation of purchase cards for acquiring goods and services up to \$1,500 in government departments achieved purchase volume objectives resulting in a rebate to the Province of \$84,202 from the credit card company.*

.....

- b) Office costs compared to third party contractors.

- i) **Audit and Consulting Services**
To compare in-house hourly rates for audit services to those projected for private sector contractors.

RESULT

The average in-house hourly rate for audit and consulting services was \$84.54 compared to \$84.57 for the previous year. This rate reflects direct costs and all related overhead and compares favorably to private sector contractors.

.....

4. À-PROPOS

Nous y prenons-nous de la meilleure façon pour atteindre nos objectifs?

INDICATEURS DE RENDEMENT

- a) Économies réalisées grâce à de nouvelles approches, telles que la réorganisation, la rationalisation et de nouvelles technologies.

RÉSULTAT

Le Bureau a participé à divers projets en vue d'accroître l'efficience et l'efficacité des opérations.

- *La mise en œuvre, dans les ministères, de cartes d'achat pour l'acquisition de biens et de services jusqu'à concurrence de 1 500 \$, a permis d'atteindre les objectifs de volume des achats, de sorte que le gouvernement a obtenu un escompte de 84 202 \$ de la compagnie émettrice des cartes.*

.....

- b) Coûts du Bureau comparativement aux entrepreneurs de l'extérieur.

- i) **Services de vérification et de consultation**
Comparer les taux horaires internes des services de vérification aux taux projetés d'entrepreneurs du secteur privé.

RÉSULTAT

Le taux horaire interne moyen des services de vérification et de consultation était de 84,54 \$, comparativement à 84,57 \$ pour l'exercice précédent. Ce taux tient compte des coûts directs et de tous les frais généraux connexes et se compare favorablement aux entrepreneurs du secteur privé.

.....

5. ACCEPTANCE

Do our clients judge our services as being satisfactory?

PERFORMANCE INDICATORS

- a) Client feedback to assess services provided in relation to quality, timeliness or overall satisfaction:
 - i) **Audit and Consulting Services**
To survey clients to assess quality and timeliness of audits performed.

RESULT

Clients were surveyed to assess quality, timeliness, professionalism and overall satisfaction with services provided in 2008-2009. Clients were asked to rate our service in several areas on a scale of 1 (unsatisfactory) to 5 (excellent).

Evaluations were received for one audit completed. The overall rating was 5.0

.

- b) Client acceptance of Office recommendations:
 - i) **Agreement is reached on a timed action plan for resolution of all outstanding issues identified during an information systems audit, before the system is implemented.**

RESULT

The Office signed off on one computer application in 2008-2009, the Family Support Order System.

.

- ii) **To track the percent of audit recommendations accepted (benchmark is 90% acceptance).**

5. DEGRÉ DE SATISFACTION

Nos clients jugent-ils que nos services sont satisfaisants?

INDICATEURS DE RENDEMENT

- a) Réactions des clients pour évaluer les services fournis quant à la qualité, à la rapidité et à la satisfaction globale :
 - i) **Services de vérification et de consultation**
Obtenir l'opinion des clients pour évaluer la qualité et la rapidité des vérifications effectuées.

RÉSULTAT

Une enquête a été menée auprès des clients afin d'évaluer la qualité, la rapidité et le professionnalisme des services en 2008-2009. Les clients devraient évaluer divers secteurs de notre service en fonction d'une échelle allant de 1 (insatisfaisant) à 5 (excellent)

Des évaluations ont été reçues en ce qui concerne un projet achevé. La cote globale était de 5,0.

.

- b) Suivi des recommandations du Bureau par les clients :
 - i) **Une entente est conclue sur un plan d'action assorti d'un calendrier d'exécution pour résoudre tous les problèmes cernés durant une vérification des systèmes d'information, avant la mise en œuvre du système.**

RÉSULTAT

Le Bureau a approuvé une application informatique en 2008-2009, le Family Support Order System.

.

- ii) **Tenir le compte du pourcentage de recommandations de vérification qui sont acceptées (l'étalon est un taux d'acceptation de 90 %).**

RESULT
 Audit recommendations made: 143
 Audit recommendations accepted: 138

This represents a 97% acceptance rate.

RÉSULTAT
 Recommandations de vérification : 143
 Recommandations de vérification acceptée : 138

Ceci représente un taux d'acceptation de 97 %.

.

.

6. WORKING ENVIRONMENT

6. ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Does the Office offer a workplace that promotes commitment, initiative as well as professional and personal development?

Le Bureau offre-t-il un milieu de travail qui favorise l'engagement, l'initiative ainsi que le perfectionnement professionnel et personnel?

PERFORMANCE INDICATORS (CORPORATE)

INDICATEURS DE RENDEMENT (DE L'ORGANISATION)

a) Rate of sick leave is reasonable. A benchmark per person is to be determined.

a) Le taux des congés de maladie est raisonnable. Un étalon par personne reste à déterminer.

RESULT
For 2008, the average sick leave per person was 3.6 days. This compares to 5.6 days in 2007. The average number of paid sick days for the Government of New Brunswick in 2008 was 8.3 days.

RÉSULTAT
En 2008, la moyenne des congés de maladie par personne s'est chiffrée à 3,6 jours, comparativement à 5,6 en 2007. Le nombre moyen de jours de congés de maladie payés pour le gouvernement du Nouveau-Brunswick en 2008 était 8,3 jours.

.

.

b) Professional development and training offered (minimum offered: 1 day per person).

b) Perfectionnement professionnel et formation offerts (minimum offert: 1 journée par personne).

RESULT
In 2008-2009, professional development and training provided was 3.25 days per person as compared to 6.8 days per person for the previous year.

RÉSULTAT
En 2008-2009, le perfectionnement professionnel et la formation fournis ont été de 3,25 jours par personne, comparativement à 6,8 jours par personne dans l'exercice précédent.

.

.

c) Pay Equity for women for equal work performed.

c) Équité salariale pour les femmes qui accomplissent un travail égal.

RESULT
The Office is a strong supporter of employment equity and pay equity. Wages earned by men and women with similar work experience and qualifications are the same.

RÉSULTAT
Le Bureau est fortement en faveur de l'équité en matière d'emploi et de salaire. Les gains d'emploi des hommes et des femmes possédant une expérience de travail et des qualités semblables sont les mêmes.

.

.

d) Flexible work schedules offered.

RESULT

50% of all staff took advantage of flexible working hours.

.

e) Staff feedback requested.

RESULT

Staff feedback is requested on any issue that directly affects them. Staff feedback is requested at planning sessions, during the performance review process and from employee work committees.

.

f) Fulfillment of linguistic profile.

RESULT

The Office provides bilingual services whenever necessary. Linguistic Profile requirements have been met for 10 of 11 positions designated bilingual essential.

.

g) Provide services in both official languages when required.

The Office of the Comptroller recognizes its obligations and is committed to actively offer and provide quality services to the public in the public's official language of choice and to promote a more balanced utilization of both official languages within the public service.

RESULT

There were no complaints under the Official Languages Act concerning the Office of the comptroller in terms of providing services in both official languages when required.

.

d) Horaires variables.

RÉSULTAT

Au total 50 % du personnel a profité d'un régime de travail variable.

.

e) Sollicitation des réactions du personnel.

RÉSULTAT

Les réactions du personnel sont sollicitées sur tout point qui le touche directement, et ce aux séances de planification, à l'occasion de l'examen de rendement et auprès des comités de travail des employés.

.

f) Réalisation du profil linguistique.

RÉSULTAT

Le Bureau fournit des services bilingues au besoin. Les exigences du profil linguistique sont satisfaites pour 10 des 11 postes désignés bilingues essentiels.

.

g) Fournir des services dans les deux langues officielles sur demande.

Le Bureau du contrôleur reconnaît ses obligations et s'engage à offrir et à fournir activement à la population des services de qualité dans la langue officielle choisie par celle-ci et à encourager une utilisation plus équilibrée des deux langues officielles dans les services publics.

RÉSULTAT

Aucune plainte n'a été déposée en vertu de la Loi sur les langues officielles concernant le Bureau du contrôleur quant à la prestation, sur demande, de services dans les deux langues officielles.

.

Appendix I

FINANCIAL ADMINISTRATION ACT

Selected Sections of the Financial Administration Act applicable to the Office of the Comptroller

12 The Comptroller

- (a) shall ensure the proper receipt, recording and disposition of public money;
- (b) shall control the account classification as determined by the Board;
- (c) shall control disbursement from the Consolidated Fund in accordance with this Act;
- (d) subject to the direction of the Board, shall maintain or cause to be maintained the appropriation and financial accounts relating to the operations of the Consolidated Fund and co-ordinate procedures related thereto;
- (e) shall prepare the Public Accounts and any financial statements and reports required by the Minister or the Board; and

(f) shall ensure compliance with administrative directions of the Board.
1966, c.10, s.11; 1996,c.10,s.1.

13(1) Notwithstanding any other Act, the Comptroller

- (a) may examine
 - (i) files,
 - (ii) documents, and
 - (iii) recordsrelating to the accounts of any portion of the public service; and
- (b) may require and receive from any person in the public service information, reports and explanations necessary for the performance of his duties.

Annexe I

LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

Articles choisis dans la Loi sur l'administration financière applicable au Bureau du contrôleur

12 Le contrôleur

- (a) veille à ce que les deniers publics soient dûment perçus, pris en compte et utilisés;
- (b) contrôle la classification des comptes établis par le Conseil;
- (c) contrôle les débours du Fonds consolidé conformément à la présente loi;
- (d) sous réserve des instructions du Conseil, tient ou fait tenir les comptes de crédits budgétaires et comptes financiers afférents aux opérations du Fonds consolidé et coordonne les méthodes comptables y relatives;
- (e) prépare les Comptes publics et tous autres états financiers et rapports requis par le Ministre ou le Conseil; et

(f) veille à ce que les instructions administratives du Conseil soient respectées.
1966, c.10, art.11; 1996, c.10, art.1.

13(1) Nonobstant toute autre loi, le contrôleur

- (a) peut examiner
 - (i) les dossiers,
 - (ii) les documents, et
 - (iii) les registresafférents aux comptes d'un élément des services publics; et
- (b) peut exiger et recevoir de toute personne travaillant dans les services publics les renseignements, rapports et explications nécessaires à l'exercice de ses fonctions.

13(2) The Comptroller may station in any portion of the public service any person employed in his office to enable him to carry out his duties and that portion of the public service shall provide the necessary office accommodation for such person.

13(3) Notwithstanding the *Civil Service Act*, the Comptroller may suspend from the performance of his duties any person employed in his office. 1966, c.10, s.12; 1984, c.44, s.7.

14(1) On the request of the head of any portion of the public service and with the approval of the Minister, the Comptroller

(a) may provide for that portion of the public service accounting and other services in connection with the collection and accounting of public money, and

(b) may examine the collection and accounting practices of that portion of the public service and report thereon to the head thereof.

39(2) Every requisition for payment out of the Consolidated Fund is to be made in the manner prescribed by the Comptroller.

39(3) The Comptroller shall reject a requisition where the payment

(a) would not be a lawful charge against the appropriation, or

(b) would result in an expenditure in excess of the appropriation.

39(4) The Comptroller may transmit any requisition to the Board for its approval.

39(5) Where the Comptroller

(a) refuses to make a payment, or

(b) disallows an item in an account,

the head of the department concerned may report the circumstances to the Board, which may alter or confirm the decision of the Comptroller. 1966, c.10, s.37.

13(2) Le contrôleur peut, aux fins d'exercer ses fonctions, détacher dans un élément des services publics un employé de son bureau et cet élément des services publics doit mettre à la disposition de cet employé les bureaux nécessaires.

13(3) Nonobstant la *Loi sur la Fonction publique*, le contrôleur peut suspendre tout employé de son bureau. 1966, c.10, art.12; 1984, c.44, art.7.

14(1) À la demande du chef d'un élément des services publics et avec l'approbation du Ministre, le contrôleur

(a) peut assurer, pour cet élément des services publics, la comptabilité et d'autres services relatifs à la perception et à la comptabilité des deniers publics, et

(b) peut examiner les méthodes de perception et de comptabilité de cet élément des services publics et faire rapport à leur sujet au chef de cet élément des services publics.

39(2) Chaque demande de paiement sur le Fonds consolidé doit être faite de la manière prescrite par le contrôleur.

39(3) Le contrôleur rejette une demande d'imputation lorsque le paiement

(a) ne peut être légalement imputé sur le crédit budgétaire, ou

(b) aboutirait au dépassement du crédit budgétaire.

39(4) Le contrôleur peut transmettre toute demande d'imputation au Conseil pour approbation.

39(5) Lorsque le contrôleur

(a) refuse de faire un paiement, ou

(b) rejette un article de compte,

le chef du ministère intéressé peut faire rapport des circonstances au Conseil qui peut modifier ou confirmer la décision du contrôleur. 1966, c.10, art.37.

40 Where an account is presented to the Comptroller for work performed, goods supplied or services rendered for or to the Province, unless the head of a department certifies

(a) that the work has been performed or goods supplied or services rendered, and

(b) that the price charged or payment requested

(i) is in accordance with a contract, or

(ii) if not specified by contract, is reasonable,

the Comptroller may refuse payment. 1966, c.10, s.38.

41 Every payment under an appropriation is to be made by the Comptroller in accordance with the regulations. 1966, c.10, s.39.

40 Lorsque le contrôleur reçoit un compte pour travaux effectués, marchandises livrées ou services rendus à la Province ou pour elle, à moins que le chef d'un ministère ne certifie

(a) que les travaux ont été effectués, les marchandises livrées ou les service rendus, et

(b) que le prix ou paiement demandé

(i) est conforme à un contrat, ou

(ii) s'il n'est pas spécifié par contrat, est raisonnable,

le contrôleur peut refuser le paiement. 1966, c.10, art.38.

41 Chaque paiement sur un crédit budgétaire doit être fait par le contrôleur conformément aux règlements. 1966, c.10, art.39.

**OFFICE OF THE COMPTROLLER / BUREAU DU CONTRÔLEUR
OBJECTIVES / OBJECTIFS**

OBJECTIVES / OBJECTIFS	Administration/ Administration	Accounting Services/ Services comptables	Audit and Consulting Services/ Services de vérification et consultation
<ul style="list-style-type: none"> To provide the best most cost effective service possible to our clients. / Fournir à nos clients le service le meilleur et le plus rentable possibles. 	X	X	X
<ul style="list-style-type: none"> To provide or assist in the provision of timely and relevant financial information to be used in decision making and control in the Government of the Province of New Brunswick. / Fournir ou aider à fournir des informations financières opportunes et pertinentes à utiliser dans la prise de décisions et le contrôle du gouvernement du Nouveau-Brunswick. 	X	X	X
<ul style="list-style-type: none"> To ensure the proper receipt, recording and disbursement of public money. / Faire en sorte que les deniers publics soient dûment reçus, comptabilisés et déboursés. 	X	X	X
<ul style="list-style-type: none"> To ensure information systems are properly controlled and comply with relevant legislation, regulation and established policies. / Voir à ce que les systèmes d'information soient dûment contrôlés et conformes aux mesures législatives, aux règlements et aux directives établies qui s'appliquent. 	X	X	X
<ul style="list-style-type: none"> To prepare useful and relevant information for public presentation. / Préparer de l'information utile et pertinente à des fins de présentation au public. 	X	X	
<ul style="list-style-type: none"> To promote commitment to control of and accountability for public resources. / Favoriser l'engagement à l'égard du contrôle et de l'obligation redditionnelle relativement aux ressources publiques. 	X	X	X
<ul style="list-style-type: none"> To have capable people to respond innovatively to the challenges of our changing environment. / Avoir un personnel compétent qui puisse répondre de façon innovatrice aux défis de notre environnement changeant. 	X	X	X
<ul style="list-style-type: none"> To advocate and help implement innovative change. / Préconiser des changements innovateurs et aider à leur mise en oeuvre. 	X	X	X
<ul style="list-style-type: none"> To provide a good participative work environment which permits employees to develop their potential to the fullest and encourages personal growth in a fair and equitable manner. / Susciter un milieu de travail qui favorise la participation, permet aux employés de réaliser pleinement leur potentiel et encourage la croissance personnelle d'une manière juste et équitable. 	X	X	X